Centres de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
de la région Bretagne
Centre organisateur : CDG 35

Mercredi 17 octobre 2012

3ème CONCOURS D'ATSEM DE 1ère CLASSE

Série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Coefficient : 1
Durée : 2 heures

Ce sujet comprend 8 pages. Veuillez vérifier que ce document est complet.

Consignes

- Vous devez répondre aux questions sur votre copie et non sur le sujet en reportant le numéro de la question traitée. Vous pouvez traiter les questions dans l'ordre qui vous convient.

- Seules les encres de couleur bleue et noire sont autorisées.

- Les feuilles de brouillon ne sont pas prises en compte.

- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome sans imprimante est autorisée.

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe. Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne…), autres que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier, ne doit apparaître dans votre copie. Le non respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Question 1 : 4 points

Vous êtes agent territorial spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles, en charge d'une classe de petite section, à l'école maternelle de la ville de X.

1.1 - A partir du document 1, quelle définition donneriez-vous d'un(e) ATSEM ?

1.2 - Décrivez un emploi du temps type d'un(e) ATSEM.

Question 2 : 6 points

Vous devez effectuer le nettoyage des sanitaires de l'école maternelle après la classe. Vous utilisez le produit dont la fiche technique vous est proposée dans le document 2.

2.1 - Ce produit est un désinfectant, sur quels micro-organismes agit-il ?

2.2 – En lisant cette fiche et en prenant en considération l'opération à réaliser, quels EPI devez-vous porter pour manipuler ce produit ?

2.3 - Citez quatre règles de sécurité à respecter lors de la manipulation des produits d'entretien.

2.4 – Quelles sont les significations des 5 pictogrammes carrés (A, B, C, D et E) sur la droite du document ? (reporter la lettre du pictogramme sur votre copie et y indiquer la signification)

2.5 – Vous utilisez ce produit en le dosant à 4%. Votre seau contient 12 litres d'eau, quelle quantité de produit devez-vous rajouter ? (détaillez vos calculs). Pour laver 10 m^2 vous consommez 2 litres de solution, la surface des sanitaires est de 33 m^2. Quelle quantité de solution reste-t-il dans le seau à l'issue de votre nettoyage ? (détaillez vos calculs)

Question 3 : 6 points

La sieste est un moment privilégié qui permet aux petits de récupérer de la fatigue accumulée depuis le lever et qui les met en bonne condition pour finir la journée. En vous référant aux documents 3 et 4, et à votre expérience, répondez aux questions suivantes.

3.1 – Comment peut-on disposer la salle de sieste pour faire le repos des enfants ?

3.2 – En votre qualité d'ATSEM, que pouvez-vous faire pour faciliter l'endormissement des enfants ? Que faites-vous si un enfant éprouve des difficultés pour s'endormir ?

3.3 – Quel est votre rôle au moment du réveil et du lever des enfants ?

Question 4 : 4 points

L'enseignant décide de mettre en place un atelier de peinture et vous demande de l'accompagner dans cette activité.

4.1 - En vous référant au document 5, précisez quel est votre rôle avant, pendant et après l'activité.

4.2 - Selon vous, à quel(s) moment(s) l'ATSEM peut-il choisir les activités à proposer aux enfants ? Pourquoi serait-il intéressant d'en parler avec l'enseignant ? Expliquez votre réponse.

OF / Septembre 1996

Spécial avenir

Aide maternelle : la seconde maman de l'école

100 000 personnes



On compte plus de 100 000 agents spécialisés des écoles maternelles.

■ **Fonctionnaire.** Employés administrativement par un maire, ces agents spécialisés sont placés sous l'autorité d'une directrice d'école maternelle. Ce personnel communal appartient à la fonction publique territoriale.

■ **Femmes.** Le métier est essentiellement féminin.

■ **Promotion.** Autrefois, on les appelait « femmes de service » : elles nettoyaient les salles de classe et de jeu, le matériel scolaire et assistaient l'institutrice pour les soins à donner aux enfants. Aujourd'hui, leur travail a nettement évolué vers des tâches éducatives et d'animation qui relèvent des métiers de la petite enfance.

■ **Itinéraire.** Après son bac comptabilité, Sylvie Le Bian (lire ci-contre) a passé un bilan de compétences au Greta (formation continue de l'Éducation nationale), histoire de vérifier si ses goûts pour les métiers de la petite enfance reposaient sur des bases solides. Résultat positif. Après un contrat emploi solidarité (CES) dans une crèche, elle passe le CAP petite enfance par correspondance au CNED. Et décroche un emploi d'aide maternelle à Rennes. Elle a été aussi présidente d'une halte-garderie parentale.

En maternelle, l'institutrice ne peut pas tout faire. Une aide maternelle l'assiste : c'est une seconde maman pour les enfants. Portrait de Sylvie, agent territorial spécialisé des écoles maternelles (titre officiel).

8 h 30 à l'école maternelle du Faux-Pont à Rennes : avec l'institutrice, l'aide maternelle, Sylvie Le Bian, accueille les parents et les enfants. **« Ma fille a un gros rhume. Évitez de la faire sortir à la récréation »**, signale un père. Une mère indique que son fils a une petite gastro-entérite. Une autre veut que sa fille fasse la sieste. **« J'ai beaucoup de contacts avec les parents**, apprécie Sylvie. **Ils s'adressent à moi pour les recommandations de la journée, les problèmes de cantine, de garderie... »**

Ce matin, l'institutrice a prévu un atelier peinture. **« Je prépare le matériel, je taille les crayons. Sans oublier de mettre les tabliers aux enfants. »** Mais déjà Sylvie pense au goûter composé de fruits frais, d'eau et de lait, disposé sur de petites tables de cinq places. **« A la récréation, je nettoie et je range la classe qui en a bien besoin. »** Un moment important aussi : la pause-pipi. **« Avant le déjeuner, il y a le passage obligé par les toilettes pour se laver les mains. Ce n'est pas évident de se faire écouter. »**

A midi, Sylvie déjeune avec les écoliers. **« Je les aide à couper leur viande. Je donne à manger aux plus petits (2 ans). J'interviens dès que je sens un enfant en difficulté. Quand ils sont trop excités, j'essaie de trouver un sujet de conversation pour ramener un peu de calme. »** Sylvie surveille ensuite la sieste. **« Je lis une histoire, j'invente des jeux pour ceux qui ne dorment pas. »** Avant que la classe ne recommence, Sylvie remet chaussettes et chaussures à tout son petit monde. Pas évident avec 26 bambins.

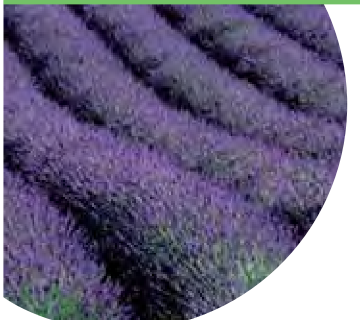
Elle tient aussi le cahier de chacun de ses élèves en y collant chaque jour leurs travaux. Les parents pourront ainsi voir la progression. Enfin, Sylvie est l'infirmière des petits bobos. Le matin, dès 7 h 30 et le soir jusqu'à 18 h 45, Sylvie tient la garderie scolaire en organisant jeux et animations. L'aide maternelle devient monitrice. Le mercredi, au centre aéré, elle monte des ateliers, des sorties dans les parcs, à la piscine.

« Ce métier demande beaucoup de patience et d'énergie. On vit dans les cris et le bruit. Les enfants sont toniques et exigeants : il faut savoir tempérer tout ce petit monde. Je m'appuie sur mon expérience de mère. Mais tous les jours, je dois être au maximum de mes possibilités. » Sylvie est aussi très attentive. **« Quand une petite fille réclame soudain de voir sa maman, je dois trouver les mots pour la rassurer. Quand une petite main amie se glisse par derrière dans la mienne, je dois écouter la petite souffrance de ce garçonnet ou de cette fillette qui a un coup de blues. »**

Joël CRUSSON.



Sylvie, aide maternelle, a l'œil sur tout, y compris sur le lacet dénoué pendant la récréation.



Techline SURODORANT



Réf. 390201

5 L

Détergent désinfectant surodorant
Parfum Lavande



A



B



C





D



E

CARACTÉRISTIQUES

- Aspect : **liquide transparent**
- Couleur : **brun**
- Odeur : **lavande**
- pH à l'état pur : **7,00 ± 0,5**
- Densité (g / cm3, 20°C) : **1,00 ± 0,01**
- Solubilité : **totale dans l'eau**

COMPOSITION

- Agents de surfaces non ioniques : 5 à 15 %.
- Agents de surfaces cationiques : moins de 5 %.
- Parfum partiellement de synthèse.

NORMES & TESTS

Bactéricide : conforme aux normes
- EN 1040 à 0,5 %
- EN 1276 à 1 % sur staphylococcus aureus.

Fongicide : conforme à la norme EN 1275 à 4 %.

APPLICATIONS

LE DÉTERGENT DÉSINFECTANT SURODORANT LAVANDE, nettoie, désinfecte et parfume en une seule opération, sans rinçage tous les sols et les surfaces lavables (carrelages, thermoplastiques, céramique, marbre, sols protégés ou non). Parfume les locaux pendant de longues heures et neutralise durablement les mauvaises odeurs. Idéal en entretien manuel ou mécanique quotidien des collectivités, hôpitaux, maisons de retraite, hôtellerie…

MODE D'EMPLOI

Lavage et assainissement : 25 ml pour 10 litres d'eau.

Lavage et désinfection : 50 ml pour 10 litres d'eau.

Pulvérisation (désinfection bactéricide et odorisation) : dilution de 20 à 50% en fonction de la rémanence souhaitée.

Ne pas rincer.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Conserver hors de portée des enfants.
- Ne pas avaler.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau claire et consulter un spécialiste.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Stocker le produit dans son emballage d'origine et à une température comprise entre 5 et 35°C.

CONDITIONNEMENT

- Sous-emballage : Bidon de 5 L
- Emballages : Carton de 2 bidons
- Palettisation : 64 cartons

ÉTIQUETAGE HYGIENE & SÉCURITÉ

Ce produit est soumis à la réglementation sur les préparations dangereuses : produit classé irritant.

Consulter les instructions spéciales de la fiche de données de sécurité.

Formule déposée au centre antipoison de Nancy, Tél. 03 83 32 36 36

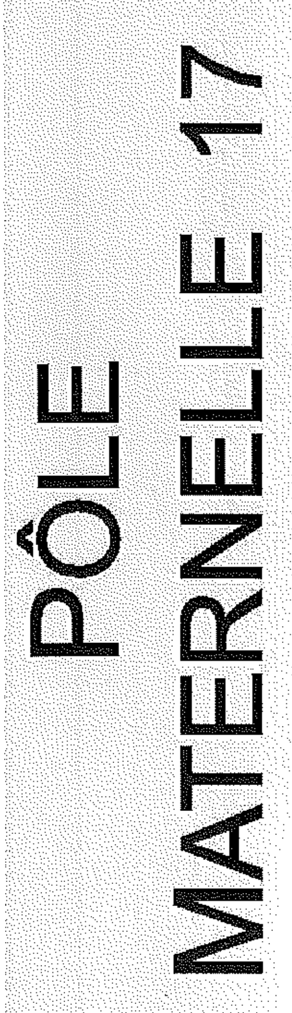




440 route de Rosporden • 29334 Quimper Cedex
www.groupepierrelegoff.com • Tél. 02 98 98 40 40

Source : Fiche TECHLINE du Groupe Pierre LE GOFF

La sieste



Textes ou références

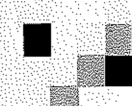
Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 – Article 11
« La surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée en tenant compte de la distribution des locaux et du matériel scolaire et de la nature des activités proposées (...)

BO hors série N° 3 du 19 juin 2008 (programmes)
« Les activités proposées à l'école maternelle doivent offrir de multiples occasions d'expériences sensorielles et motrices en totale sécurité. L'organisation du temps y respecte les besoins et les rythmes biologiques des enfants tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation ; plus souple avec les plus petits, la gestion du temps devient plus rigoureuse quand les enfants grandissent. »

Pour une scolarisation réussie des tout-petits, DESCO, 2003
« Un tout-petit a besoin de nombreuses heures de sommeil (plus de 12h quotidiennes). La sieste doit lui être proposée en début d'après-midi : il dormira le temps qui lui est nécessaire, sans que cela porte préjudice au sommeil de la nuit, contrairement à ce que croient certains parents. »

Guide à l'usage des parents, AGEEM, 2008 – diffusé par le Ministère en 2009
« Besoin de dormir. Les petits enfants ont besoin de plus de douze heures de sommeil par jour. La sieste de l'après-midi ne compromet pas le sommeil de la nuit. Le jeune enfant a besoin de temps et de sommeil pour fixer dans sa mémoire des savoirs : ce temps participe aux acquisitions. » ... « A l'école maternelle on organise des espaces de repos dans les classes ou les annexes, des temps de repos en début d'après-midi, des temps de repos « à la carte » pour chaque enfant, la sieste dès la sortie du restaurant scolaire. »

Source : Site internet de l'Inspection Académique de Charente-Maritime



PÔLE MATERNELLE 17

Les besoins de l'enfant

- Un temps de repos peut être proposé à tous les enfants qui en ressentent le besoin.
- Ceux qui ne dorment pas bénéficieront d'un temps d'apprentissage ciblé. Un enfant qui ne trouve pas le sommeil rejoint la classe pour participer à des apprentissages, référés au programme.
- Un cycle de sommeil dure entre 1h20 et 2h. Si on fixe arbitrairement la durée de la sieste à 1h, on réveille l'enfant dans une phase de sommeil profond ; il ne profite pas de la sieste.
- Un enfant se réveille tout seul, spontanément à la fin de son cycle.

Quelques exemples d'organisation de ce temps de repos :

- Les enfants mangeant au restaurant scolaire se couchent juste après le repas. Ils sont donc sous la responsabilité du Maire. Il s'agit alors de travailler en partenariat avec lui et les personnes responsables de la surveillance. L'organisation arrêtée est présentée en conseil d'école.
- Les enfants qui mangent chez eux reviennent à l'heure normale de reprise de classe pour faire la sieste s'ils en éprouvent le besoin.

Le dortoir ou autres lieux de repos :

- Le lieu doit être propre, sain, correctement chauffé.
- Chaque enfant du dortoir a une place qui est permanente.
- La surveillance exercée est constante.
- Il est possible d'utiliser un coin de classe pour le repos des plus grands, soit dans leur classe soit en classe de PS. Ce temps sera bref.

L'accompagnement au sommeil :

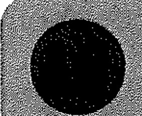
<u>Le coucher</u>

- Afin d'aider à l'endormissement, les parents sont sollicités pour apporter de la maison un oreiller, un doudou.... qui seront identifiés.
- L'enseignant peut accompagner l'endormissement des petits pendant une période si des difficultés persistent. (collectivement ou individuellement)
- En instaurant des rituels comme la lecture d'un album, une comptine ou l'écoute de berceuses, on favorise l'endormissement mais aussi la possibilité pour l'élève de réentendre des textes lus en classe.

<u>Le réveil</u>

- Il est échelonné et accompagné. Aucun élève ne rejoint seul sa classe.
- Le moment de l'habillage est l'occasion d'activités langagières ou d'apprentissages de l'autonomie. Il est un temps privilégié pour mettre en œuvre un étayage personnalisé en ayant ciblé précisément les besoins de chacun. C'est un temps de dialogue pour parler avec l'enfant sur des textes lus, sur des moments vécus en classe, pour lui présenter les activités à venir.
- L'enseignant dédramatise les « accidents » qui ont eu lieu pendant la sieste et en tient les parents informés, avec discrétion.

Source : site internet de l'Inspection Académique de Charente-Maritime



Quel est le rôle de l'ATSEM auprès des enfants pendant leur travail en classe ?

L'ATSEM est un professionnel de l'école qui, sous la responsabilité de l'enseignant, crée pour chaque enfant **les conditions d'un développement harmonieux**, respectueux de ses rythmes de croissance et de sa personnalité. Il doit ainsi privilégier la **parole** plutôt que les démonstrations affectives sans toutefois repousser les marques d'affection des enfants, favoriser les relations détendues et positives en adoptant un ton de voix et une expression modérés, rassurer et encourager, rappeler les règles de vie de l'école, traduire en mots pour les plus petits les actes quotidiens. Il doit **être à l'écoute et savoir réconforter les enfants**.

Lorsque l'enseignant demande à l'ATSEM d'accompagner les enfants de maternelle pendant leur travail en classe, il s'agit d'adopter une posture complexe dans la mesure où l'ATSEM sera en situation de s'adresser à des élèves sans être un enseignant.

Dans tous les cas, et sans aucune ambiguïté, c'est l'enseignant et lui seul qui peut définir les objectifs et contenus d'apprentissages (en référence aux programmes de l'école maternelle). Plus encore, s'il décide de confier un groupe d'enfants à l'ATSEM, il devra définir le cadre de travail, les outils à utiliser, la démarche, le niveau de guidage de l'ATSEM. Il demeure responsable des élèves et des productions réalisées.

Dans le cadre de la fonction d'aide pédagogique, il conviendra pour l'ATSEM de sentir ce qui est attendu par le maître afin d'accompagner l'élève sans entraver le processus d'apprentissage. Le meilleur moyen pour y parvenir est certainement d'en discuter régulièrement avec l'enseignant afin de réguler la posture d'accompagnement et de faire au plus près de ce qui est attendu.

Dans certaines situations, il s'agira d'assurer le confort physique des enfants (ateliers de peinture, parcours de motricité), dans d'autres cas, il s'agira de gérer leur sécurité (utilisation de couteau), de stimuler leur créativité, de dédramatiser, d'inciter, de motiver, d'encourager, de faire parler, de questionner... Autant de situations que de postures professionnelles concertées avec l'enseignant.

Quelle que soit la situation à accompagner, l'ATSEM devra mobiliser sa capacité à rendre les enfants autonomes. Il s'agit donc plus d'**une posture d'accompagnement éducatif** que d'accompagnement pédagogique, qui est du seul ressort de l'enseignant.

Source : Le guide de l'ATSEM - Edition HACHETTE par Thierry VASSE (IEN de Vendée)